



CARREFOUR  
GROUPE

# RÉFORME DES RETRAITES : POUR LA CFDT - CARREFOUR 65 ANS, 64 ANS C'EST NON !



**L**a CFDT-Carrefour, tout comme l'ensemble des militants CFDT, rappelle son opposition à tout recul de l'âge légal de la retraite.

Chez Carrefour et dans la grande distribution en général, les conditions de travail de la majorité des salariés ne permettent pas de tenir 2 ou 3 ans de plus que l'âge de départ en vigueur actuellement !

Depuis 2020, la CFDT grâce à son enquête « **Je Note Ma Boîte** » réalisée auprès des salariés, a mis en évidence une très forte augmentation de la charge de travail (voir page suivante) !

L'entreprise s'est en effet contentée depuis plusieurs années de déployer des projets destinés à **augmenter la productivité** (projets TOP...) et n'a pas voulu dans un même temps impliquer les salariés dans ses choix.

L'exemple du remplacement en caisses des douchettes sans fil par des **douchettes filaires** est typique ....

Lire page  
suivante



## Témoignage de Sandrine

Assistante de caisses

magasin de la région Rhône-Alpes.

*Je suis arrivée chez Carrefour en 1999 au poste de caissière et jusqu'en 2020 je n'ai pas eu de soucis particuliers. Mais la répétition des gestes (on peut scanner plus de vingt articles par minute) dans un ilot caisse mal adapté et vieillissant, avec des problèmes de fauteuil, de douchettes (filaires maintenant !), m'a provoqué d'importantes douleurs au coude et à l'épaule.*

*J'ai longtemps été obligée de demander qu'on m'affecte à une caisse orientée du bon côté (qui ne sollicite pas mon bras gauche)... comme beaucoup de mes collègues, sans que cela ne choque ma hiérarchie !*

*Malheureusement, en 2021 la douleur est devenue intolérable. J'ai dû en l'espace de deux ans faire trois infiltrations pour supporter la douleur et continuer à travailler. Cela m'a aussi handicapé à la maison, dans la vie de tous les jours.*

*Ma maladie (tendinopathie) a été reconnue d'origine professionnelle par l'assurance maladie. La CFDT intervient pour que je sois affectée au CLS, mais de temps en temps on me remet en caisse normale.*

*Honnêtement, j'ai 50 ans et je ne vois pas comment je vais faire pour travailler jusqu'à 65 ans dans ces conditions (3 ans de plus !). Dans le magasin, nous sommes une dizaine d'assistantes à vivre la même situation sans que la direction ne s'en préoccupe...*



CARREFOUR  
GROUPE

# RÉFORME DES RETRAITES : POUR LA CFDT - CARREFOUR 65 ANS, 64 ANS C'EST NON !



ture d'une négociation sur les conditions de travail. **Malheureusement celle-ci n'avance pas !** Alors, même si des mesures existent : formations gestes et postures ; accords seniors aménageant les horaires de travail ; mise en place de congés fin de carrière lors des restructurations, il n'y a pas chez Carrefour de **réflexion de fond sur le maintien dans l'emploi des seniors...**

Quant aux gouvernements successifs, ils sont revenus sur leurs engagements en matière de pénibilité !

En effet, rappelons qu'en 2015 et 2016, **10 facteurs de pénibilité** avaient été mis en place. Ceux-ci en lien avec le compte professionnel de prévention permettait d'acquérir des points et éventuellement de partir plus tôt à la retraite. Mais en 2017, **le gouvernement a supprimé 4 facteurs de pénibilité dont :**

- Les manutentions manuelles de charges
- Les postures pénibles

Deux facteurs qui concernent particulièrement le travail dans la grande distribution (magasin, drive, entrepôts...). La CFDT demande leur réintégration.

**On le voit bien, le gouvernement et les entreprises qui veulent voir l'âge de départ à la retraite s'allonger font évidemment les choses à l'envers !**



.... d'une stratégie de réduction des coûts qui ne prend pas en compte la pénibilité et ses conséquences sur la santé. L'entreprise ne met pas à la disposition des élus, des données fiables sur les maladies professionnelles, les TMS (troubles musculosquelettiques) par métiers et par sociétés par exemple.

Un travail avait été effectué chez Carrefour par le cabinet Altair en 2012 et avait donné lieu à un rapport de 92 pages.... Malheureusement, ses préconisations n'avaient pas été suivies d'effets.

Sur des secteurs sensibles, comme le caisses par exemple (où les TMS sont très nombreuses), la CFDT a obtenu en 2016 l'ouver-

Cfdt: **1<sup>er</sup> SYNDICAT  
DANS LE SECTEUR PRIVÉ**